Le centre spécialisé suisse

Claire-Valérie Ginier Aebersold '



Constructions sans obstacles *

> Seuils et Norme SIA 500 '

> Nombre de personnes en situation de handicap en Suisse *

Le centre spécialisé suisse

Par rapport à la population globale : \$ env. 1, 8 millions / 8,4 millions (statistiques 2015)

> Personnes sourdes profondes env. 10'000 (0,1%, SGB-FSS) '

> Personnes malentendantes env. 1'000'0000 (13%, forum écoute) '

> Personnes malvoyantes: env. 325'000 (4%, SBV-FSA) '

> Personnes aveugles : env. 10'000 (0.1%) '

> Personnes à mobilité réduite : env. 390'000 (4%) '

> Personnes en chaise roulante: env. 40'000 (0,5%) '

> Nombre de personnes en situation de handicap en Suisse *

Le centre spécialisé suisse

Les personnes âgées

Tout en étant relativement en bonne santé, les personnes âgées constatent une diminution de leurs capacités physiques et sensorielles. Elles sont de plus confrontées à des maladies typiquement liées à l'âge (ostéoporose, rhumatisme, démence, etc.), maladies qui compliquent leur quotidien.

- Personnes âgées de 65 ans et plus: ' en 1970 : env. 701'000
 en 2020 : env. 1'200'000
- Personnes âgées de 75 ans et plus: ' en 1970 : env. 11'000
 en 2020 : env. 480'000
- > Soit env. 1'680'000 personnes = env. 20% des habitants en 2020 (Office fédéral des statistiques)

> Lois et ordonnances *

Le centre spécialisé suisse

> Au niveau national

- > Constitution fédérale '
- Loi et ordonnance sur ' l'égalité pour les handicapés:

Lhand Art. 1 à 3 ' OHand Art. 2 ' Les **inégalités**, dont sont victimes les persones avec un handicap, **doivent être prévenues**, **réduites ou éliminées**:

- dans les bâtiments et installations ouverts au public (constructions nouvelles ou transformées),
- > dans les équipements de tranports en commun.

Le centre spécialisé suisse

> Lois et ordonnances *

> Au niveau national

> Constitution fédérale

Loi et ordonnance sur l'égalité pour les handicapés:

Lhand Art. 1 à 3 OHand Art. 2

Droit d'opposition:

> Les personnes concernées

ou

> les organisations représentant les personnes avec un handicap et reconnues au niveau national

ont le droit de faire opposition en cas de mise à l'enquête (constructions et installations nouvelles ou transformées).

Le centre spécialisé suisse

> Lois et ordonnances *

- > Accessibilité et utilisation pour tous
- > Autonomie et indépendance





Le centre spécialisé suisse

> Norme SIA 500 «Constructions sans obstacles»

- > Entrée en vigueur en 2009
- > Etat actuel de la technique
- > Touche le domaine de la construction

Cette norme est actuellement citée dans les règlements de construction de nombreux cantons, afin de répondre à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

sia	Schweizer Norm Norme suisse Norme svizzera
SIA 500:2009 Bätiment, gánia civil	521 500
	SAV MORNE ENROGETRÉE DE CASSOCIATION SUISSE DE MORMAUSATION
	Remplace to norme SN 521500, édition 1988
Hindernisfreie Bauten	
Edifici senza ostacoli	
Obstacle free buildings	
Constructions sans obstac	les
Editor	
Société suisse des ingénieurs et des architectes Case postale, CH-8027 Zurich	
Copyright © 2008 by SIA Zurich	Groupe de prix: 40

> Norme SIA 500 «Constructions sans obstacles»

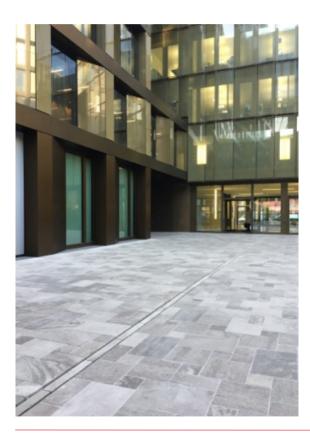
Le centre spécialisé suisse

Exigences relatives aux catégories de bâtiments

- > Catégorie I: ' Constructions ou installation ouvertes au public
 - > Accès
 - > Orientation et éclairage
 - > Acoustique et sonorisation des salles
 - > Eléments de commande et inscriptions
 - > Equipements spécifiques
 - > Alarme et évacuation
- > Catégorie II: ' Constructions comprenant des logements
 - > Accès aux logements
 - > Logements et locaux annexes
- > Catégorie II: ' Constructions comprenant des places de travail
 - > Accès aux places de travail
 - > Espaces pour visiteurs et places de travail

> Les seuils et la norme SIA 500

Le centre spécialisé suisse

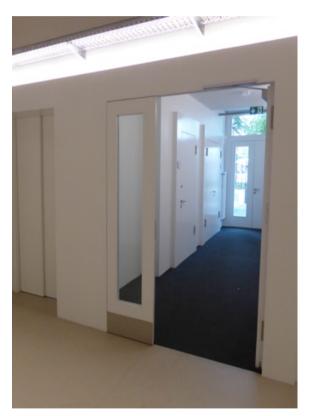


Quelles règles pour les bâtiments ouverts au public?

- > Pour les portes et portes-fenêtres extérieures (entrées, balcons et terrasses)
 - > Largeur utile de la porte: min. 0.80 m (ch. 3.3.1)
 - > Aucun seuil; de préférence, sans ressaut (ch. 3.3.2.1)
 - > Admis: Seuils avec une hauteur de max. 25 mm
 - au-dessus des sols intérieurs et extérieurs, pour autant qu'ils soient nécessaires du point du vue constructif (ch. 3.3.2.2)

Le centre spécialisé suisse

> Les seuils et la norme SIA 500



Quelles règles pour les bâtiments ouverts au public?

> Pour les portes intérieures:

- > Largeur utile de la porte: min. 0.80 m (ch. 3.3.1)
- > Sans seuil; de préférence, sans ressaut (ch. 3.3.2.1)
- > Admis: Ressauts d'un seul côté du seuil d'une hauteur de max. 25 mm
 - Seuils métalliques bombés (ch. 3.3.2.1).

> Les seuils et la norme SIA 500

Architecture sans obstacles

Le centre spécialisé suisse



Constructions comprenant de logements:

- > Concept:
- Accès aux logements adaptés aux fauteuils roulants
- Logements adaptés aux visiteurs
- Logements adaptables aux besoins personnels
- Appartiennent à cette catégorie:
 les constructions destinées entièrement ou partiellement à l'habitation
- N'appartiennent pas à cette catégorie: les constructions spécifiques et destinés aux soins et à l'hébergement de personnes

> Les seuils et la norme SIA 500

Le centre spécialisé suisse



Quelles règles pour les bâtiments comprenant des logements?

- > Pour les portes jusqu'à et dans l'appartement:
 - > Largeur utile de la porte: min. 0.80 m (ch. 3.3.1)
 - > Aucun seuil; de préférence, sans ressaut (ch. 3.3.2.1)
 - > Admis: Ressauts d'un seul côté du seuil hauteur de max. 25 mm
 - Seuils métalliques bombés (ch. 3.3.2.1)

Le centre spécialisé suisse

> Les seuils et la norme SIA 500 '



Quelles règles pour les bâtiments comprenant des logements?

- > Pour les sorties sur les balcons et terrasses:
 - > Seuils d'une hauteur de max. 25 mm au-dessus des sols intérieurs et extérieurs, pour autant qu'ils ne soient nécessaires du point du vue constructif (ch. 10.1.3)
 - > Ressauts extérieurs plus hauts admis si:
 - le sol extérieur peut être adapté ultérieurement
 - les exigences concernant les garde-corps selon la norme SIA 358 puissent être respectées (ch. 10.1.3)

Egokiefer

> Les seuils et la norme SIA 500 '

Le centre spécialisé suisse



Constructions destinées aux soins et à l'hébergement des personnes

Délimitation (ch. 0.1.5):

- > Pour les hôpitaux, EMS et logements pour personnes âgées:
 - Pour ces constructions prévalent des exigences spécifiques au groupe d'utilisateurs. Il faut chercher la solution optimale.
 - Exigences minimales:
 voir la fiche technique 065
 «Accessibilité des constructions spéciales pour fauteuils roulants»

> Les seuils et la norme SIA 500 '



zueriost.ch

Quelles règles pour les constructions spéciales?

La Norme SIA 500 n'est pas suffisante pour les constructions spéciales, telles qu'hôpitaux, EMS, etc. Pour ces bâtiments, il faut tenir compte d'exigences spécifiques à chacune de ces fonctions (Domaine d'application, ch. 0.1.5).

> Pour les portes d'entrée:

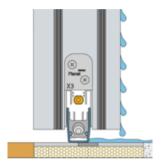
> Aucun seuil ou ressaut n'est admis.

> Pour les portes intérieures:

 Aucun seuil ou ressaut n'est admis.
 (par ex. Les directives de planification «Habitat pour personnes âgées»)

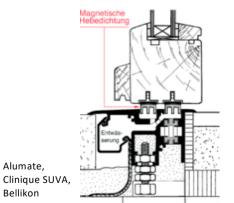
> Les seuils et la norme SIA 500 '

Le centre spécialisé suisse



Quelles règles pour les constructions spéciales?

Planet X3



- > Pour les sorties sur les balcons et terrasses:
 - Seuils d'une hauteur de max. 25 mm au-dessus des sols intérieurs et extérieurs, pour autant qu'ils ne soient nécessaires du point du vue constructif
 - > Valeur cible: 0 mm

Juin 17

Constructions sans obstacles: Seuils et SIA 500.pptx

> Nombre de personnes en situation de handicap en Suisse *

Le centre spécialisé suisse

Portes-fenêtres pour les balcons et terrasses

- > Etanchéités dans les constructions (Norme SIA 271)
 - > Les hauteurs des francs-bords (min. 60 mm) pour les portes-fenêtres donnant sur des balcons ou des terrasses avec une étanchéité peuvent aussi être diminuées, pour autant que les exigences de sécurité selon la norme SIA 271 «Etanchéité des bâtiments» soient remplies.
 - Voir aussi la fiche technique «Raccords d'étanchéité d'éléments de portes et de fenêtres» de l'association des entrepreneurs de l'enveloppe des édifices (www.gh-schweiz.ch).

> Nombre de personnes en situation de handicap en Suisse *

Le centre spécialisé suisse

Portes d'entrée et portes-fenêtres

> Bilan

- > Il existe dans la pratique de solutions constructives très bonnes et très diverses pour des seuils présentant une hauteur de max. 25 mm.
- > Des portes d'entrée quasiment sans seuil sont aussi réalisables.
- De telles solutions sont à combiner généralement avec des mesures constructives complémentaires, tels que avant-toits, sol avec des pentes, grille d'évacuation, etc.

La fiche technique 031 «Seuils de portes-fenêtres» du Centre suisse montre des exemples les plus divers avec des produits courants sur le marché.